

PASSAGE

Rapport du Canada sur l'interdiction des mines terrestres

Hiver 1999-2000
numéro 10



Militaires canadiens évacuant un soldat de l'ALK, victime d'une mine terrestre, à Ade au Kosovo.

CONTENU :

Après Maputo	3
Nouvel organisme caritatif	9
L'action antimines	9
Pérou-Équateur : Phase 2	10
Centre canadien des technologies de déminage	12
Nouveaux outils d'apprentissage	17

LA CRISE DES MINES AU KOSOVO

L'ONU au Kosovo et l'action du Canada page 4



Department of Foreign Affairs
and International Trade

Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Canada



RESSOURCES

On peut commander les documents du MAECI en composant l'un des numéros suivants :

Tél. : (613) 944-4000 ou 1-800-267-8376

Télécopieur : (613) 996-9709

Pour obtenir les documents venant d'autres sources, veuillez signaler les numéros indiqués ci-dessous.

Sauf indication contraire, tous les documents sont disponibles en français et en anglais. Les publications du MAECI sur l'action contre les mines sont également accessibles au site web du ministère : www.mines.gc.ca

Documents imprimés

Nouveauté *Après la terreur, l'espoir. Rapport sur le Fonds canadien contre les mines, 1998-1999.* Premier rapport annuel sur les activités du gouvernement canadien dans le cadre du Fonds canadien contre les mines

*Rapport d'étape bimensuel**. MAECI (3 pages)

*L'interdiction complète des mines terrestres; le Canada et la crise mondiale des mines antipersonnel; questions fréquemment posées sur la crise des mines antipersonnel**.

Brefs articles d'information sur le Processus d'Ottawa; MAECI

À pas mesurés : évaluation des progrès mondiaux en matière d'action contre les mines.

Rapport diffusé en mai 1999 à l'occasion de la première réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines, à Maputo, Mozambique; MAECI

Trousse d'information.

Comprend les documents ci-dessus signalés par un astérisque (*), le numéro le plus récent de *Passage*, une liste des pays qui ont signé ou ratifié la Convention d'Ottawa et une déclaration du ministre des Affaires étrangères; MAECI



L'interdiction des mines antipersonnel : explication du Traité d'Ottawa.

Comité international de la Croix-Rouge, tél. : (613) 740-1949; télécopieur : (613) 740-1911

Texte de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (la Convention d'Ottawa). Disponible dans les six langues de l'ONU; MAECI

Documents électroniques

Vidéo

L'interdiction, une réalité proche

Vidéo de 8 minutes, disponible en anglais, en français, en arabe et en portugais; MAECI

Un pas à la fois

Documentaire de 24 minutes; les droits de diffusion internationaux pour la production d'images d'archives ont été obtenus; les droits pour la télédiffusion peuvent être versés aux ONG; disponible en français, en anglais, en russe et en espagnol; MAECI

CD-ROM

Interdisons les mines terrestres! Le Processus d'Ottawa et le mouvement international pour interdire les mines terrestres; MAECI

Sites Web

Passage, MAECI : www.mines.gc.ca

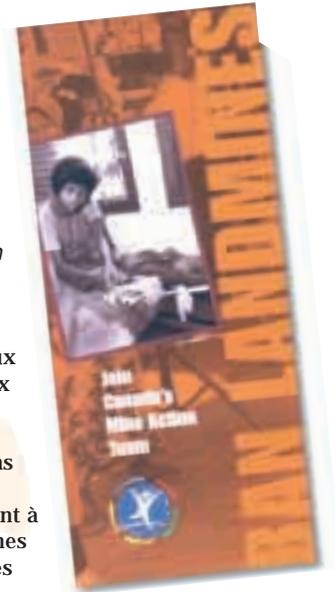
Du nouveau

Le site comprend maintenant le *Guide d'action sur les mines*, un nouvel outil destiné aux enseignants, aux étudiants et aux militants et offrant des leçons, des liens et des activités qui se rapportent à l'action antimines et à l'impact des mines dans le monde, au Processus d'Ottawa et au traité d'interdiction des mines

Action Mines Canada : www.minesactioncanada.com

Campagne internationale pour interdire les mines : www.icbl.org

Comité international de la Croix-Rouge : www.icrc.org



PASSAGE

RAPPORT DU CANADA SUR L'INTERDICTION DES MINES TERRESTRES



Hiver 1999-2000, numéro 10

Passage est publié tous les trimestres par l'Équipe d'action contre les mines du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Les organismes gouvernementaux et les ONG qui participent à la campagne contre les mines sont invités à soumettre des textes. Les articles devraient avoir au plus 400 mots; la rédaction se réserve le droit de condenser et d'adapter les articles au besoin. Les photos doivent être accompagnées de légendes et être d'assez bonne qualité pour pouvoir être imprimées.

SVP expédier les textes et les photos, ainsi que vos paramètres, à l'adresse suivante :

Sensibilisation et communications
Équipe d'action contre les mines (ILX)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario), Canada K1A 0G2
Télécopieur : (613) 944-2501

Date de tombée du prochain numéro : le 15 janvier 2000

Photo de couverture : CP PICTURE ARCHIVE (Frank Gunn)



APRÈS MAPUTO, Un engagement renouvelé envers l'action antimines

ONO



Les États parties à la Convention d'Ottawa ont tenu leur première réunion au Mozambique en mai dernier. À cette occasion, les participants ont réitéré leur détermination à abolir les mines antipersonnel à l'échelle mondiale. La rencontre était une étape importante pour ceux et celles qui se dépensent sans compter pour amener tous les pays du monde à adopter, ratifier et respecter la Convention. Le fait même que le Mozambique, pays très durement touché par les mines, ait pu accueillir cette rencontre internationale, avait en soi une grande valeur symbolique.

L'occasion se prêtait également à une célébration des premiers résultats attribuables à la Convention : les ventes de mines terrestres ont diminué, tout comme le nombre de victimes dans certains des pays les plus touchés par ces armes cruelles, plus de 14 millions de mines stockées ont été détruites, les fonds consacrés à l'action antimines ont augmenté et, bien sûr, la communauté internationale a vite donné son appui à la Convention.

Ce sentiment d'euphorie était toutefois tempéré par le fait qu'on continue de poser des mines dans certaines régions et d'utiliser cette arme de terreur à l'encontre des populations civiles. Je me suis rendu à cette évidence pendant mon voyage vers Maputo, ayant d'abord fait escale au Kosovo, où j'ai visité un des nombreux camps de réfugiés qui avaient surgi à la périphérie de cette province assiégée. On comptait parmi ces civils traumatisés de nombreuses victimes des mines terrestres.

Le problème engendré par les mines au Kosovo se pose partout où on se sert de cette arme – en Bosnie, en Afghanistan, au Cambodge, au Mozambique... Les factions belligérantes déploient les mines sans égard aux répercussions tragiques que cela peut avoir pour les réfugiés qui fuient leur foyer et qui, plus tard, reviennent chez eux. La tragédie du Kosovo a mis en relief la nécessité d'une action rapide et coordonnée pour s'attaquer au problème des mines à la suite d'un conflit. À Maputo, j'ai animé une réunion durant laquelle nous avons discuté de la nécessité d'une capacité de réaction rapide, coordonnée par les Nations Unies. Nous savions que nous serions confrontés à ce problème non seulement au Kosovo, mais aussi en Angola et dans d'autres pays où on continue de faire usage des mines.

À la suite de cette réunion, le Canada et la Belgique ont coparrainé la première mission des Nations Unies consacrée à l'évaluation de la situation au Kosovo en ce qui a trait aux mines. Cette évaluation a abouti à la création à Pristina du

Centre de coordination antimines (CCAM) des Nations Unies, dont la mission est de faire en sorte que les réfugiés puissent rentrer chez eux le plus tôt possible et en toute sécurité et, à plus long terme, de déminer la région.

Le contingent canadien, un des premiers à entrer au Kosovo, a participé à l'enlèvement des mines terrestres et d'autres explosifs posés le long des routes et sous les ponts, tâche essentielle pour assurer un passage sûr aux forces onusiennes et aux secours humanitaires. Le Canada maintient sa présence au Kosovo, où des membres du personnel du ministère de la Défense nationale sont détachés auprès du CCAM à Pristina, tandis que des experts en déminage sont déployés sur le terrain et que nos contributions soutiennent diverses activités menées en coordination.

L'expérience du Kosovo souligne l'urgence du problème posé par les mines terrestres à l'échelle de la planète. Les conditions précaires auxquelles doivent faire face les Kosovars rappellent la situation désespérée que vivent des millions de personnes à travers le monde et montre à quel point il importe de poursuivre notre action en vue d'éliminer cet engin de mort.

Aussi est-ce avec plaisir que je note le lancement d'une nouvelle organisation caritative au sein du secteur privé, la Fondation canadienne contre les mines terrestres antipersonnel. La Fondation a pour but de créer un fonds de soutien auquel les particuliers et les entreprises peuvent contribuer pour participer à l'élimination des mines et aider à atténuer les souffrances qu'elles provoquent. En juin, j'ai annoncé que le gouvernement du Canada versait un million de dollars à la Fondation en guise de fonds de démarrage. La Fondation se propose de multiplier cette contribution initiale par des activités de promotion auprès du secteur privé.

À l'aube du nouveau millénaire, j'ai bon espoir que, grâce à l'appui que recevront les campagnes de cueillette de fonds, la générosité des Canadiens fera beaucoup pour instaurer un climat de paix et de sécurité en faveur de tous les autres citoyens du monde. Le Processus d'Ottawa et notre réponse à la crise provoquée par les mines ne sont qu'une manifestation du sentiment qui nous anime, à savoir que nous savons à quel point notre sort est lié à celui des autres.

— Lloyd Axworthy, *Ministre des Affaires étrangères*

Lloyd Axworthy et Leonardo Santos Simão, ministres canadien et mozambicain des affaires étrangères, à la première réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines, à Maputo, capitale du Mozambique.

LA CRISE DES MINES AU KOSOVO



Vision mondiale Canada/ Steve Matthews

Rôle décisif de l'ONU dans la coordination du déminage au Kosovo

infrastructures et des services essentiels, et au rétablissement des normes de la société civile. Les Nations Unies, par l'entremise de leur Service d'action antimines et d'autres organismes, jouent un rôle critique vis-à-vis la coordination des réponses à la crise.

Les interventions contre la menace imminente causée par les mines ont été engagées avant même la cessation des hostilités : alors que des milliers de réfugiés s'entassaient dans des camps situés à proximité de la frontière, l'UNICEF – l'organisme onusien qui dirige les programmes de formation à la sensibilisation aux mines – a coordonné une campagne publique visant à informer les réfugiés au sujet des mines et des autres engins non éclatés qu'ils pouvaient s'attendre à trouver à leur retour au Kosovo.

La principale menace résulte des mines posées par les forces armées, la police et les unités paramilitaires serbes, notamment le long des frontières avec l'Albanie et la Macédoine. Certains champs de mines à vocation défensive sont situés à l'intérieur de la province, et on trouve dans les villages et près des infrastructures essentielles des engins qui ont surtout une valeur de nuisance. L'Armée de libération du Kosovo (ALK) a aussi eu recours aux mines, mais on indique que celles-ci ont été enlevées conformément aux conditions énoncées dans un accord technique militaire signé avec l'OTAN.

Le Centre de coordination antimines des Nations Unies a été constitué peu de temps après une mission d'évaluation initiale effectuée sous l'égide de l'ONU en juin 1999. Le CCAM assure désormais la coordination opérationnelle et

l'attribution des tâches prioritaires à 17 organismes de déminage accrédités – organisations non gouvernementales (ONG) et entreprises privées. En termes simples, ces priorités consistent à aider les réfugiés à rentrer dans leurs foyers ou sur leurs terres, et à favoriser la reconstruction et la remise en état des infrastructures et des services essentiels avant l'hiver.

Toutes les entreprises et les ONG qui participent à ces activités doivent être accréditées par le CCAM et doivent satisfaire à des normes minimales en ce qui a trait à la formation, à l'équipement, aux procédés employés, à la protection médicale du personnel et aux communications. Les matériels qu'elles diffusent doivent être conformes aux lignes directrices internationales relatives à la formation à la sensibilisation aux mines terrestres et aux engins explosifs non éclatés.

Un certain nombre d'organisations ont dispensé des services de formation pour renforcer les capacités locales de déminage. À ce jour, on a recruté plus de 500 agents de déminage locaux.

Les principaux programmes de sensibilisation mis en place visent des activités communautaires, y compris le programme « d'un enfant à l'autre » et la formule du « village plus sûr ». On a mis sur pied le programme axé sur les enfants parce que les activités de sensibilisation aux mines et aux autres engins non éclatés ne seront formellement intégrées aux programmes scolaires qu'en novembre 2000. Ce programme met l'accent sur le rôle que l'enfant peut jouer en informant d'autres enfants et ses parents à la maison au moyen d'activités et des jeux traditionnels. Il bénéficie par ailleurs du soutien d'une équipe qui mène des travaux de déminage immédiats en plus de délimiter et signaler des « aires de sécurité pour les enfants ». On a déjà

Membres de la force internationale de sécurité de l'ONU (KFOR) avec des mines antipersonnel et antichar trouvées au Kosovo. Ces mines ont par la suite été détruites dans un camp américain.

Après l'occupation du Kosovo par les forces serbes et les frappes aériennes de l'OTAN dont ces dernières ont été la cible, le sol de la province renferme un grand nombre de mines terrestres et d'autres engins explosifs non éclatés. Ces explosifs font planer une menace immédiate sur la vie des populations et constituent un obstacle majeur à l'acheminement de l'aide humanitaire, à la reconstruction des logements, des

Kosovo : le déminage en chiffres¹

Nombre de champs de mines inventoriés	616
Nombre d'aires connues d'éclatement de bombes en grappes	333
Nombre de victimes de mines ou d'engins explosifs non éclatés ²	300
Superficie (en mètres carrés) des terres déminées par le CCAM ²	4 940 560
Nombre de maisons déminées ²	13 702
Nombre d'écoles déminées ²	559
Nombre estimatif d'années requises pour enlever les mines et les autres engins explosifs non éclatés	2-3

1. Données fournies par l'ONU.

2. De juin à novembre 1999.

Burin Perteshi, âgé de 12 ans, a eu la jambe amputée par une mine alors qu'il ramassait des fraises



AP Photo/ Pier Paolo Cito

observé des cas où des enfants ont mis à contribution la formation qu'ils ont reçue pour signaler la présence de bombes en grappes et d'autres engins non éclatés.

Dans le cadre du programme basé sur le concept du « village plus sûr », on examine les besoins des habitants d'un village déterminé et on leur offre des solutions qui leur évitent de s'exposer au danger. Par exemple, on leur fournira du bois de chauffage pendant l'hiver jusqu'à ce qu'on ait pu déminer une zone où ils peuvent aller cueillir du bois en toute sécurité.

Les mines ont fait 300 victimes jusqu'à maintenant, dont 54 personnes tuées. Le rythme des accidents s'est quelque peu stabilisé ces derniers mois, de sorte qu'on recense aujourd'hui environ 40 victimes par mois. La détérioration du système de santé publique crée toutefois de grandes difficultés aux services qui doivent répondre aux besoins des survivants à court et à long terme. L'organisme directeur en ce qui concerne l'aide aux victimes est l'Organisation mondiale de la santé (OMS). De concert avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et un certain nombre d'ONG partenaires (par exemple, Handicap International et la Mother Teresa Society), l'OMS a entrepris de mettre en place des mécanismes permettant de prodiguer des soins médicaux complets et des services de réadaptation aux victimes des mines.

L'action du Canada

LE 1^{er} novembre, le gouvernement canadien a annoncé un vaste programme d'aide en faveur du Kosovo et de la région des Balkans, dont le montant s'élève à 100 millions de dollars. De cette somme, 5 millions de dollars seront consacrés au cours des deux prochaines années au soutien institutionnel du Centre de coordination antimines des Nations Unies, au déminage, à la sensibilisation aux mines et à l'aide aux victimes.

L'appui accordé par le Canada à l'action contre les mines au Kosovo a débuté avant même que la paix soit rétablie dans cette région : alors que les réfugiés s'entassaient dans des camps le long de la frontière dans l'espoir de pouvoir bientôt retourner chez eux, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) apportait son concours aux démarches de l'UNICEF pour les sensibiliser au problème des mines.

Les Canadiens étaient également présents lorsque la paix a été déclarée en juin : les sapeurs du 1^{er} Régiment du génie d'Edmonton faisaient partie de l'avant-garde des forces de l'ONU qui sont entrées au Kosovo après le retrait des Serbes, et ils furent ainsi parmi les premiers étrangers à constater l'ampleur

des dégâts infligés à cette province minuscule. Grâce à l'expertise de ces ingénieurs militaires en matière de déminage et d'élimination des mines, ils ont joué un rôle déterminant dans l'enlèvement des mines, pièges et autres engins explosifs posés le long des routes et sous les ponts, permettant ainsi aux forces de sécurité et aux secours humanitaires de pénétrer sur le territoire.

Si le Canada a exercé des pressions en faveur d'une « réaction rapide » coordonnée à la crise des mines terrestres au Kosovo, c'est qu'il a très tôt compris que les mines et les autres engins non éclatés feraient planer une grave menace sur les civils après la fin du conflit. En juin, le Canada et la Belgique ont cofinancé la première mission au Kosovo du Service d'action antimines des Nations Unies afin qu'il puisse établir un plan d'ensemble pour coordonner les interventions de la communauté internationale.

La mise sur pied du Centre de coordination antimines des Nations Unies à Pristina est un des principaux résultats de la mission. Trois membres du personnel du ministère de la Défense nationale ont été détachés auprès du CCAM pour aider à créer une base de données et à préparer des relevés
Suite à la page suivante



LA CRISE DES MINES AU KOSOVO

Grâce au déminage effectué par l'équipe canadienne de Wolf's Flats et du CIDC, ce Kosovar a pu avoir accès aux grains d'hiver emmagasinés derrière sa maison, détruite par les bombes.

Suite de la page 5

cartographiques montrant les emplacements des mines et autres engins non éclatés au Kosovo. Ils ont contribué à la production et à la mise à jour continue de centaines de cartes recouvrant toute la province. Ces relevés sont essentiels aux travaux du CCAM relativement à la coordination, à l'attribution des tâches et à l'assurance de la qualité des opérations de

déminage.

Les travaux de déminage sont effectués par diverses ONG et entreprises privées, y compris une petite équipe déployée sur le terrain par deux organisations canadiennes – Wolf's Flats Explosive Ordnance Disposal Corporation et Canadian International Demining Centre. Entre août et novembre, cette équipe de quatre techniciens bénéficiant de services de soutien sur le terrain a déminé 71 écoles et 46 maisons, ainsi que sept dispensaires, quatre stations d'énergie électrique, quelques stations de transmission d'émissions de télévision et de radio et une station de pompage d'eau. À lui seul, le déminage des écoles a permis à des milliers d'enfants de reprendre leurs études cet automne.

L'organisation International Demining Alliance of Canada reçoit également des appuis financiers du gouvernement pour mener des activités de déminage au Kosovo. Elle y a déployé cinq équipes de déminage et d'élimination des mines dont le travail a



Wolf's Flats



À droite: À Pristina, Sheldon Porter, membre du 1^{er} Régiment du génie, d'Edmonton, est à la recherche de mines à la base principale de l'Armée yougoslave au Kosovo, détruite par les bombes. Une fois déminé, le camp a servi de base aux troupes et hélicoptères canadiens placés sous la direction de l'ONU.

The Edmonton Journal/Chris Schwarz

Page de droite: Réfugiés kosovars d'ethnie albanaise à la frontière de l'Albanie et du Kosovo, le 17 juin 1999. Faisant peu de cas des affiches qui les mettaient en garde contre les mines antipersonnel, des milliers de réfugiés sont retournés au Kosovo.

permis à de nombreuses familles de retourner dans leur foyer, dégagé des voies d'accès vers les puits communautaires et les stations d'énergie électrique, et déminé des écoles et des complexes agricoles.

Des projets de construction d'abris entrepris par CARE Canada et par Vision mondiale peuvent également se réaliser en toute sécurité grâce au déminage réalisé par le Mines Advisory Group et par MINETECH avec le concours de l'ACDI.

En outre, l'Université Queen's a reçu des crédits qui lui permettront d'étendre au Kosovo son programme communautaire de réadaptation des personnes handicapées dans la région des Balkans, y compris les victimes des mines antipersonnel.

— *Lisanne Garceau Bednar, ACDI*

Contribution du Canada au financement de l'action antimines au Kosovo¹

Mission d'évaluation de l'ONU	75 000 \$
Soutien au CCAM	
Détachement pendant six mois de trois membres des Forces canadiennes	229 000 \$
Déminage	
Wolf's Flat Explosive Ordnance Disposal Corporation/ Canadian International Demining Centre	528 000 \$
International Demining Alliance of Canada	1 255 000 \$
Mines Advisory Group	300 000 \$
MINETECH	300 000 \$
Sensibilisation aux mines	
UNICEF	(Tranche de) 1 000 000 \$ ²
Aide aux victimes	
Programme de réadaptation communautaire de l'Université Queen's	500 000 \$ ³

1. Au 18 novembre 1999.

2. Montant total attribué à l'UNICEF pour son programme dans la région des Balkans, y compris le Kosovo. On estime que la tranche relative à ce poste de dépenses représente environ 20 % du total.

3. D'août 1999 à janvier 2000.





Les chefs de délégation à la première réunion des États parties.

La rencontre de Maputo donne une nouvelle impulsion à la Convention

Moins de trois mois après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, la capitale du Mozambique, Maputo, a accueilli la première réunion des États parties, autre jalon marquant dans l'histoire du mouvement en vue d'abolir ces engins de mort. Au total, 108 gouvernements (dont ceux de 12 pays non signataires) et 15 organisations internationales et ONG étaient représentés à Maputo. Il était tout à fait approprié que Maputo soit choisie pour lancer le nouveau processus, car le Mozambique compte parmi les pays où le

nombre de mines terrestres est le plus élevé et il a été un des premiers à appuyer l'interdiction de ces engins en Afrique.

Conformément à la tradition établie au cours du Processus d'Ottawa, qui avait débouché sur la signature de la Convention, la rencontre de Maputo conjugait des séances structurées et non structurées, axées sur l'action et faisant appel à l'expertise de nombreux protagonistes de l'action antimines à l'échelle mondiale, tels les Nations Unies, le CICR et la Campagne internationale pour interdire les mines terrestres

(CIMT), représentés par environ 140 personnes venues de plus de 60 pays.

Un des principaux objectifs de la réunion consistait à opérationnaliser la Convention afin qu'elle puisse être mise en application rapidement et intégralement et servir de cadre pour s'attaquer à la crise provoquée par les mines à l'échelle mondiale. Les gouvernements ont approuvé une formule commune pour la présentation à l'ONU de leurs rapports sur les mesures de transparence (article 7) et les participants ont entendu des rapports de chacun des pays sur leurs efforts en vue d'assurer la mise en œuvre de la Convention. La déclaration émise à l'issue de la conférence réitérait l'engagement « inébranlable » des participants à éliminer totalement les mines antipersonnel. Plusieurs gouvernements ont condamné le retour à l'utilisation des mines en Angola et au Kosovo.

On a confié à des « comités permanents d'experts » un programme de travail intersessionnel consistant à inventorier et résoudre les difficultés concrètes liées à la mise en application de la Convention. Ces comités se réuniront périodiquement et feront rapport à la deuxième réunion des États parties, qui doit se tenir à Genève en septembre 2000. Les travaux intersessionnels seront dirigés par 20 États représentant les régions développées, les pays en développement et les pays touchés par des mines.

Composition des comités permanents d'experts chargés des travaux préparatoires à la deuxième réunion des États parties

Comité	Coprésidents	Rapporteurs
Démontage	Royaume-Uni Mozambique	Pérou Pays-Bas
Aide aux victimes et sensibilisation aux mines	Mexique Suisse	Nicaragua Japon
Destruction des stocks	Hongrie Mali	Malaisie République slovaque
Technologies pour l'action antimines	France Cambodge	Yémen Allemagne
État général et fonctionnement de la Convention	Canada Afrique du Sud	Zimbabwe Belgique

Le Canada nomme un nouvel ambassadeur à l'action contre les mines

Le Canada a un nouvel ambassadeur à l'action contre les mines. Il s'agit de Daniel Livermore, anciennement ambassadeur du Canada au Guatemala et au Salvador, qui occupe son nouveau poste depuis le mois d'août.

« La communauté internationale a fait d'immenses progrès ces deux dernières années, et nous devons maintenir cet élan », a déclaré M.

Livermore, qui détient un doctorat de l'Université Queen's à Kingston (Ontario) et a œuvré longuement auprès des Nations Unies dans le domaine de la sécurité et des droits de l'homme.

« La conclusion du traité interdisant les mines terrestres était un événement historique d'une énorme

portée. Nous devons maintenant faire preuve de la même vigueur et de la même détermination pour assurer le respect intégral de toutes les dispositions du traité et amener les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer la Convention. »

Le poste d'ambassadeur à l'action contre les mines a été créé en mai 1998 par le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, pour veiller à l'application intégrale de la Convention d'Ottawa et faire en sorte qu'elle puisse véritablement transformer la vie des populations touchées par les mines à travers le monde.



L'ambassadeur
Daniel Livermore

La première titulaire du poste (de mai 1998 à août 1999), Jill E. Sinclair, a été nommée directrice générale de la Direction générale des enjeux humains et mondiaux au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

Coup d'envoi d'un nouvel organisme de lutte contre les mines terrestres

La Fondation canadienne contre les mines terrestres antipersonnel, un organisme caritatif créé récemment au sein du secteur privé, tiendra son dîner inaugural à Ottawa le 3 décembre 1999, célébrant du même coup le deuxième anniversaire de la cérémonie de signature de la Convention sur l'interdiction des mines. La soirée sera placée sous la présidence du gouverneur général, Adrienne Clarkson, et de son époux, John Ralston Saul. Parmi les invités de renom, mentionnons la Reine Noor de Jordanie, le pianiste Oscar Peterson, le philanthrope George Soros, le sénateur américain Patrick Leahy, l'ambassadrice de la CIMT, Jody Williams, ainsi que Maurice Strong, le président de l'Université pour la paix des Nations Unies.

En plus de marquer un jalon important dans la lutte pour faire interdire les mines terrestres, le dîner du 3 décembre rendra hommage aux créateurs de la Fondation, dont les contributions aideront celle-ci à atteindre l'objectif de sa campagne de souscription de 1999.

L'argent recueilli par la Fondation sera versé dans un fonds permanent pour l'action antimines, qui servira d'abord à appuyer les opérations de déminage et mettra aussi l'accent sur l'aide aux victimes. Les projets proposés sont soumis à l'approbation du conseil d'administration de la Fondation, qui bénéficie, pour faire ses choix, du concours d'un comité consultatif composé d'experts en déminage et en action antimines venus du secteur non gouvernemental, des forces armées et des Nations Unies.



Interdisons les mines terrestres 99 : pleins feux sur l'action antimines

Ceux et celles qui veulent en savoir davantage au sujet de l'action antimines auront bientôt l'occasion de rencontrer certains des principaux acteurs dans ce domaine.

Pour montrer que le Canada reste résolu à lutter contre les mines terrestres, Actions Mines Canada, la Croix-Rouge canadienne et l'Équipe d'action contre les mines du MAECI ont en effet entrepris de coparrainer une exposition intitulée « Interdisons les mines terrestres 99 », qui se tiendra au pavillon Aberdeen du parc Lansdowne à Ottawa, les 2 et 3 décembre.

L'exposition sera ouverte au public et les visiteurs pourront s'y familiariser avec diverses organisations canadiennes et internationales qui collaborent avec le gouvernement canadien dans la lutte contre les mines terrestres à l'échelle mondiale. On prévoit la participation de certaines têtes d'affiche du mouvement en faveur de l'abolition des mines, dont le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, et la lauréate du prix Nobel, Jody Williams, de la CIMT.

Parmi les manifestations et



activités prévues, on peut mentionner la simulation d'un « village miné », un cybercafé et un « festival de films » sur l'action antimines, ainsi qu'un « coin des orateurs » où auront lieu des exposés et des débats d'experts et de militants de l'action antimines. En outre, des équipes de déminage, y compris des représentants de l'organisation Norwegian Peoples Aid, seront présents pour faire la démonstration de leur travail.

Pérou-Équateur : on passe à la phase 2

Une délégation composée de représentants du Canada, de l'Organisation des États américains (OEA) et des États-Unis a effectué une mission exploratoire de déminage en Équateur et au Pérou à la mi-août 1999. La mission avait pour but de déterminer les besoins des deux pays en ressources financières et humaines au moment où ils entament la deuxième phase du programme de déminage de leur frontière commune, et de mieux connaître leurs priorités et leurs plans d'action.

L'accord signé par le Pérou et l'Équateur le 25 octobre 1998 pour mettre fin au conflit frontalier de 1995, était le premier traité de paix de l'histoire du continent américain à renfermer des dispositions relatives au déminage.

La phase 1 du programme, c'est-à-dire la démarcation de la frontière commune, a été réalisée de janvier à avril 1999. La jungle touffue qui se trouve dans cette région, où abondent les mines terrestres déposées à l'occasion de conflits frontaliers tout au long de la deuxième moitié du XXe siècle, a compliqué la tâche des démineurs. Il a fallu transporter les équipes par voie aérienne directement jusqu'au terrain où elles devaient accomplir leur travail.

En raison de ces conditions périlleuses, le Pérou et l'Équateur ont convenu que l'équipement de déminage et le partage des compétences étaient la clé d'une intervention plus sûre et plus efficace.

La phase 2 de l'opération de déminage a débuté en septembre dans

la région de Tiwinza, à laquelle l'accord de paix confère un caractère prioritaire. On prévoit d'établir dans cette région un parc national en Équateur et de construire une route reliant le parc au Pérou. La phase 2 devrait prendre fin dans 10 ans, conformément aux obligations énoncées dans la Convention d'Ottawa, que le Pérou et l'Équateur ont tous deux signée et ratifiée.

Jusqu'à présent, le Canada a contribué la somme de 400 000 dollars au déminage des régions frontalières entre le Pérou et l'Équateur.



OEA

Ce démineur à la frontière du Pérou et de l'Équateur porte un ensemble de protection fourni par l'entreprise canadienne Med-Eng Systems.

À Zagreb, rencontre sur l'action

La Croatie a été un des premiers pays d'Europe méridionale à signer et ratifier la Convention d'Ottawa. Malgré cela, la communauté internationale a mis du temps à porter son attention sur l'infestation de mines dont souffre ce pays et à prendre acte des mesures prises par son gouvernement, de concert avec les Nations Unies, pour remédier à la situation.

La conférence régionale de Zagreb sur l'action antimines, tenue du 28 au 30 juin, a permis aux participants de discuter de l'action antimines et des incidences de la Convention d'Ottawa sur les Balkans. Elle rassemblait des représentants d'ONG, d'organisations internationales et de gouvernements venus de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Bulgarie, de la Roumanie, de la République de Moldova, de l'Ukraine, de la Slovénie

et de la Bosnie-Herzégovine, entre autres. Les participants ont pu discuter de leurs expériences en ce qui a trait à la gestion du problème des mines et à la mise en application de la Convention, notamment du point de vue du déminage et de la destruction des stocks.

La rencontre a également permis de voir comment la Croatie s'attaque au problème des mines sur son propre territoire. Le Centre d'action contre les mines de Croatie (CROMAC) est chargé d'assurer la coordination entre les donateurs, de fixer les priorités, de contrôler la qualité du déminage, de tenir une base de données sur les incidents causés par les mines et d'établir un relevé cartographique des terres déminées et des aires minées. Depuis l'adoption en mars 1998 d'une loi régissant les opérations de déminage et confiant, dans une large mesure, l'exclusivité de ces dernières au

La destruction des stocks ukrainiens : avancement des travaux

Un important travail de base a été entrepris en vue de la destruction d'environ 9,6 millions de mines terrestres en Ukraine.

Suivant le protocole d'entente sur une coopération mutuellement profitable signé par le Canada et l'Ukraine le 28 janvier 1999, les deux pays doivent choisir une entreprise qui sera chargée de la destruction des stocks et préparer le contrat permettant de lancer les travaux. Des mécanismes d'évaluation environnementale et de vérification financière et technique doivent également être mis en place.

Ces étapes devraient être menées à terme au cours des mois à venir, de sorte que la destruction des stocks pourra commencer d'ici un an. Le but

du programme est de détruire tous les stocks d'ici quatre ans, conformément au calendrier prévu dans la Convention d'Ottawa.

Pour faciliter la mise au point du programme de destruction des stocks, une délégation canadienne dirigée par le lieutenant-général (à la retraite) Gordon Reay, conseiller auprès de l'ambassadeur à l'action contre les mines, a séjourné à Kiev du 19 au 23 juillet, où elle a rencontré des représentants de trois ministères du gouvernement ukrainien (politique industrielle, défense, affaires étrangères).

Depuis cette visite, le Canada a pris part à des consultations avec d'autres pays donateurs et avec des organismes tels que l'OTAN, dans le but de trouver

des ressources additionnelles pour la destruction des mines. Fin octobre, le général Reay a rencontré des représentants de l'OTAN à Bruxelles pour explorer avec eux les moyens d'élaborer une formule de coopération ou d'investissement de l'Alliance atlantique dans le programme de destruction des mines ukrainiennes.

L'Ukraine et le Canada participeront tous deux à la prochaine réunion intersessionnelle du Comité permanent d'experts sur la destruction des stocks, qui aura lieu à Genève les 9 et 10 décembre. La situation de l'Ukraine sera l'une de celles qui seront examinées par la communauté internationale lors de cette rencontre.

antimines

Le début de la conférence régionale de Zagreb sur l'action antimines a été marqué par la destruction de 3 434 mines antipersonnel, première étape de l'action entreprise par la Croatie pour s'acquitter de ses obligations aux termes de l'article 4 de la Convention d'Ottawa.

secteur privé, ce sont des entreprises commerciales, aussi bien étrangères que croates, qui assurent une bonne partie du déminage.

Le CROMAC est administré par des Croates, de sorte qu'il tient compte des priorités définies par les populations locales, mais il est aussi réceptif aux nouvelles technologies et aux nouvelles méthodes d'intervention dans l'exécution de ses propres plans d'action. Bien qu'il soit dirigé et animé par des Croates, il bénéficie du soutien de deux équipes de conseillers internationaux, à savoir un groupe de l'Union de l'Europe occidentale et un autre du Programme d'assistance à l'action contre les mines des Nations Unies.



CIMT/Mary Wareham

Centre canadien des technologies de déminage



Lorsqu'il a établi le Fonds canadien contre les mines terrestres, le gouvernement fédéral a reconnu qu'il fallait aussi mettre au point de nouvelles technologies pour répondre aux

besoins de l'action humanitaire dans ce domaine. Aussi a-t-il créé le Centre canadien des technologies de déminage (CCTD), situé à la Base des Forces canadiennes située à Suffield (Alberta). Cet endroit a été choisi en raison de la proximité du Centre de recherches pour la défense Suffield (CRDS) et du terrain d'expérimentation et d'essais. Grâce à son association avec le Centre de recherches, le CCTD a accès aux services d'experts et à des installations hautement perfectionnées, mises au point dans le cadre du programme militaire de recherche et développement (R-D) en déminage.

Résultat d'un partenariat formé par le ministère de la Défense nationale (MDN) et Industrie Canada, le CCTD a pour mission de mener des activités de R-D sur les technologies à faible coût destinées au déminage humanitaire, et de les commercialiser. Le MDN se concentre sur le volet R-D, tandis qu'Industrie Canada collabore avec le secteur privé dans le but de mettre en marché les technologies prometteuses dans le cadre du programme Partenariat technologique Canada.

Faisant appel aux installations d'expérimentation et d'essai de Suffield, le CCTD évaluera les nouvelles technologies afin de veiller à ce qu'elles répondent aux besoins des experts en déminage. L'accès à ces

installations de calibre mondial permettra au Centre d'être un des membres fondateurs du Programme international d'essais et d'évaluation (ITEP) et, dans le cadre de ce dernier, d'œuvrer à la mise au point d'une norme mondiale d'évaluation des nouvelles techniques de déminage.

Un volet important du mandat du CCTD l'enjoint d'acquiescer et de diffuser l'information technique relative au déminage. Le Canada et l'Union européenne ont

proposé une initiative importante à cet égard, soit le Forum d'information, qui organisera des ateliers et éditera une revue internationale consacrée à la technologie du déminage. Tout en mettant l'accent sur l'information technique, le Forum sollicitera activement la participation des organismes de déminage et veillera à ce que son produit réponde directement à leurs besoins.

Le CCTD apportera une contribution importante à la protection des démineurs et à la recherche de solutions de remplacement aux mines antipersonnel. Il s'emploiera à protéger les démineurs en comprenant mieux comment se produisent les blessures dues à l'explosion des mines afin d'améliorer les vêtements et l'équipement de protection. Une étude



Le CCTD met à l'essai les nouvelles technologies de déminage et en fait l'évaluation. Cette sonde a été mise à l'essai au Cambodge.

opérationnelle du rôle des mines antipersonnel dans les conflits armés marque le début des travaux consacrés aux solutions de rechange.

Au cours de la première année complète de fonctionnement, on a établi le programme général du CCTD et lancé plusieurs projets importants. Les installations d'essai et d'évaluation du Centre sont employées de façon régulière. Par sa participation active au Forum d'information et à ITEP, le Centre a pris un bon départ dans l'échange de renseignements et la normalisation des méthodes d'essai. En maintenant des liens étroits avec les organismes chargés du déminage, le CCTD pourra s'assurer que ses activités profitent à ceux qui travaillent sur le terrain. Pour de plus amples renseignements, voir le site web du Centre (www.ccmatt.gc.ca).



La CIMT vise la centième ratification

Depuis sa deuxième assemblée générale, qui coïncidait avec la première réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, au Mozambique en mai dernier, la Campagne internationale pour interdire les mines n'a pas relâché ses efforts à travers le monde. La CIMT s'est fixé pour objectif d'obtenir la centième ratification de la Convention d'Ottawa d'ici le 1^{er} mars 2000. À la réunion de Maputo, elle a ajouté les États-Unis à sa liste des pays qu'elle souhaite le plus voir ratifier la Convention et elle a convenu de redoubler ses efforts en vue de faire adopter la Convention par les ex-républiques de l'Union soviétique et les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Elle s'est aussi engagée à exercer des pressions continues sur tous les États qui n'ont pas encore signé la Convention en vue de les amener à le faire, ainsi que sur les acteurs non étatiques afin qu'ils souscrivent à l'esprit et à l'objectif de la Convention.

Au cours de sa réunion de Maputo, la CIMT s'est engagée à participer au programme de travail intersessionnel établi à la réunion des États parties. Les groupes de travail de la CIMT correspondent aux cinq comités permanents d'experts qui travaillent entre les sessions, et la CIMT a désigné un employé à temps plein qui servira d'agent de liaison auprès des gouvernements relativement aux travaux des comités.

Promotion internationale

Au cours des derniers mois, des membres de la CIMT ont organisé des conférences ou participé à des colloques en Allemagne et en Croatie. Un atelier national tenu au Nigéria a aidé à mettre en branle le processus devant amener le nouveau gouvernement du pays à donner son adhésion à la Convention.

La CIMT a également effectué des missions de promotion au Kosovo, en Corée, dans les Émirats arabes unis et ailleurs. Elle a envoyé des lettres aux chefs d'État et mené des activités de promotion au Sommet de la Francophonie au Nouveau-Brunswick en septembre et à l'Assemblée générale de l'ONU à New York. Également en septembre, elle a effectué une visite aux missions des pays ciblés à New York; en octobre, elle a profité de la tenue d'un Sommet spécial du Conseil européen en Finlande pour faire des pressions en faveur de l'interdiction des mines.

Pendant les prochains mois, des séminaires régionaux et thématiques se tiendront en Géorgie, au Panama, en Égypte, dans la Corne de l'Afrique et aux États-Unis dans le cadre de la campagne continue en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre universelles de la Convention.

Campagnes nationales

En France, des militants ont érigé des pyramides de chaussures et organisé des activités dans 20 villes au cours du mois de septembre. En Italie, la campagne nationale a organisé des activités dans le cadre de la Semaine de la paix; elle a notamment accueilli une délégation de spécialistes afghans de l'action antimines. Une campagne d'envoi de cartes postales au président du Brésil, Fernando Henrique Cardoso, a été lancée le 1^{er} octobre, date d'entrée en vigueur de la Convention dans ce pays.

La CIMT a aussi diffusé plusieurs alertes à l'action en provenance de ses antennes nationales. L'une d'elles visait une société d'État roumaine, Romtehnica, qui était à la recherche d'acheteurs de mines antipersonnel lors d'une foire d'armements au Royaume-Uni. Ce dernier pays est un État partie à la Convention, tandis que la Roumanie ne l'a pas encore ratifiée.

Une autre alerte demandait que des pressions soient exercées sur un comité du Congrès des États-Unis qui envisageait de financer le système RADAM, contenant à la fois des mines antipersonnel et des mines antichars. L'adoption de ce système serait contraire à l'intention exprimée par le gouvernement américain d'adhérer à la Convention d'Ottawa d'ici 2006.

— Liz Bernstein, CIMT



Carte postale envoyée par la campagne brésilienne pour l'interdiction des mines au président Fernando Henrique Cardoso au moment de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa au Brésil, le 1^{er} octobre 1999.

Article 7 : votre rapport, s.v.p.

Les mesures de transparence prévues dans la Convention d'Ottawa sont entrées en vigueur en août, date à laquelle plusieurs États parties devaient soumettre leurs rapports en application de l'article 7 du traité.

Cet article précise que chaque État partie doit présenter un rapport annuel au secrétaire général des Nations Unies au sujet des mesures prises pour appliquer la Convention. Le 25 octobre 1999, 20 États parties avaient présenté leur rapport. On peut trouver ces rapports au site web

<http://domino.un.org/Ottawa.nsf>

Les rapports prévus aux termes de l'article 7 sont un moyen d'évaluer les mesures prises par les pays pour respecter la Convention et renferment donc des renseignements qui présentent un intérêt immédiat pour les responsables de l'action antimines.

Préparatifs en vue du deuxième Rapport de l'Observatoire des mines

Depuis le lancement du *Rapport de l'Observatoire des mines 1999* – un ouvrage de 1 100 pages qui représente une innovation dans ce domaine – à l'occasion de la première réunion des États parties à Maputo, les chercheurs de l'Observatoire des mines et les animateurs de la CIMT ont poursuivi leurs efforts en vue d'assurer la diffusion aussi large que possible de ce rapport et de préparer la prochaine édition.

Le résumé du *Rapport* et plusieurs des rapports nationaux qu'il renferme ont été traduits en arabe, en birman, en français, en japonais, en portugais, en espagnol, en russe et en ukrainien. On peut maintenant consulter ces

traductions ainsi que la version intégrale du rapport au site

www.icbl.org/lm

Le Groupe de pilotage de l'Observatoire des mines, composé de cinq membres, s'est réuni à deux reprises pour évaluer les propositions présentées par divers chercheurs en vue du deuxième

Rapport. Le réseau d'informateurs de l'Observatoire s'est élargi et compte maintenant 91 chercheurs dans 80 pays qui s'occuperont de présenter des travaux de recherche sur les mines antipersonnel dans 140 pays et régions touchés par les mines. On est toujours en quête de chercheurs sur place pour certains pays.

Un guide de la recherche a été diffusé auprès des chercheurs chargés d'actualiser l'information que renferme le *Rapport* de 1999 et de fournir des renseignements sur les problèmes entourant la mise en application du traité ou la réponse humanitaire à la crise provoquée par les mines, ou sur les progrès réalisés à cet égard. On continue d'enrichir la base de données de l'Observatoire des mines, qui devrait être accessible en direct à la fin de 1999.

Le deuxième rapport et son résumé seront rendus publics en septembre 2000 lors de la deuxième réunion des États parties, à Genève.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Observatoire des mines, prière de consulter la section « Landmine Monitor » du site web de la CIMT (à l'adresse www.icbl.org/lm) ou d'envoyer un message électronique à lm@icbl.org

— Mary Wareham,
Human Rights Watch

Page couverture : Nic Dunlop, avec la permission de Human Rights Watch

Premier rapport de l'Observatoire des mines, publié lors de la première réunion des États parties à la Convention d'Ottawa en mai 1999.



LANDMINE
MONITOR

ACTION MINES CANADA : un nouveau rôle international

Action Mines Canada (AMC) assume de nouvelles responsabilités à l'échelle internationale tout en poursuivant son action au Canada même.

Le 3 décembre, anniversaire de la signature du traité d'interdiction des mines terrestres, AMC lancera la base de données de l'Observatoire des mines. À titre de membre du Groupe de pilotage de l'Observatoire, AMC a créé et tenu à jour cet outil d'information, partiellement accessible en direct, dont les chercheurs peuvent désormais se servir pour échanger des données et à partir duquel les rapports annuels de l'Observatoire des mines seront établis.

De plus, AMC est devenu membre du Comité de coordination de la CIMT. Les deux organismes préconisent l'adoption par l'OTAN d'une politique excluant le recours aux mines terrestres.

AMC copréside actuellement le groupe de travail de la CIMT sur les acteurs non étatiques, lequel coordonne les campagnes nationales auprès des entités non étatiques qui ont les moyens de se servir de mines ou qui exercent un contrôle de fait sur des zones minées.

Au Canada, AMC a choisi deux domaines qu'elle considère prioritaires pour la recherche et pour une action de promotion, soit la question des armes qui ont le même effet que les mines antipersonnel mais ne tombent pas sous le coup de la Convention, et celle des ressources supplémentaires à affecter au déminage et à l'aide aux victimes.

AMC poursuit en outre un programme vigoureux d'information et de sensibilisation en participant (de concert avec le MAECI et la Croix-Rouge canadienne) au programme des Jeunes Ambassadeurs pour l'action contre les mines antipersonnel et à des projets spéciaux comme le concours de conception de symboles à l'intention des jeunes. En outre, elle édite un bulletin trimestriel et maintient un site web.

Pour la deuxième année consécutive, AMC s'emploie à favoriser le développement de ressources de recherche canadiennes en organisant un concours sur les techniques de déminage à l'intention des étudiants universitaires. Le concours de 1999-2000 a été lancé dans le cadre d'une série de conférences présentées dans les universités par des experts de l'action antimines.

AMC a également entrepris d'organiser divers ateliers destinés à améliorer les programmes d'action antimines des ONG en favorisant les échanges

d'expériences et l'examen de nouvelles ressources comme le cadre révisé de Bad Honnef, les lignes directrices de l'UNICEF sur la sensibilisation aux mines et les travaux de recherche de CIETinternational.

— *Mary Foster, Action Mines Canada*

1

War has passed over their area, people begin to put their lives back together. Their struggle is made difficult and dangerous by the presence of mines.

2

to students at Canadian universities and colleges (teams and individuals)

30 September 1999

3

DEMINING
Technology Competition 1999/2000
Appropriate Technology for Community-based, Humanitarian Mine Clearance

FIRST PRIZE: \$5000
SECOND PRIZE: \$2500
THIRD PRIZE: \$1000

www.minesactioncan

Mines Action Canada
Demining Technology Competition
1700 Highway 70 West, 2nd Floor
Mississauga, ON L4V 1R7
Tel: 905 881 2377
Email: info@minesactioncan

Affiche pour le concours sur les technologies de déminage.



Dans la foulée du succès remporté par le programme des Jeunes Ambassadeurs pour l'action contre les mines antipersonnel, sept nouveaux Ambassadeurs ont parcouru le Canada afin de maintenir l'élan gagné au cours de la première année. Deux Jeunes Ambassadrices actives au cours de la première année se sont jointes au groupe des nouvelles recrues, soit Mélanie Gagnon à titre d'Ambassadrice nationale des jeunes, représentant UNICEF Québec, et Alison Clement, adjointe au programme au secrétariat, à Ottawa. Mélanie et Alison partageront leur expérience avec les nouvelles recrues et représenteront le programme des Jeunes Ambassadeurs à l'échelle nationale et internationale.

Le programme a également accueilli cinq nouvelles organisations hôtes : la Croix-Rouge canadienne à Toronto, Québec, Calgary et Vancouver, et Oxfam Canada à Halifax. Ces organismes se joignent à Action Mines Canada à Ottawa, à UNICEF Québec à Montréal et au bureau de la Croix-Rouge à Winnipeg pour offrir des services de soutien et d'encadrement aux Jeunes Ambassadeurs tout au long des 10 mois que dure le programme.

Les Jeunes Ambassadeurs, de gauche à droite : Violaine Des Rosiers (Québec), Jennifer Brammer (Halifax), Jill Olscamp (stagiaire du programme Global Education du YMCA de Fredericton), Darryl Toews (Winnipeg), Nancy Ingram (Calgary), Jenny Mittelsteadt (stagiaire de la CIMT de l'Université du Minnesota), Carla Potts (Ottawa), Rochelle Johnston (Toronto) et Jackie Hansen (Vancouver).

Une nouvelle année d'action antimines chez les jeunes

Le cycle de cette année, qui a débuté en août, comprenait d'abord trois semaines de formation intensive en vue de préparer les Jeunes Ambassadeurs aux activités de promotion dans les écoles et dans les groupes communautaires. Vu l'intérêt grandissant qui se manifeste envers le programme, le stage de formation de cette année a accueilli deux

jeunes invitées, dont l'une est maintenant active auprès du département d'éducation interculturelle du YMCA de Fredericton et l'autre à l'Université du Minnesota.

Les Jeunes Ambassadeurs acquerront une précieuse expérience internationale cette année grâce à leur participation à une visite sur le terrain ou à une rencontre internationale qui leur permettra de mieux connaître l'orientation actuelle de la campagne en vue d'abolir les mines et de venir au secours des victimes. En faisant ainsi l'expérience directe du problème et de la campagne internationale, ils pourront enrichir et développer leur travail de sensibilisation au Canada.

Dans le cadre de leur mission, les Jeunes Ambassadeurs coordonneront deux activités caractéristiques du programme, soit le projet « Dansons pour vaincre la peur », qui sert à recueillir des fonds, et une conférence régionale de jeunes portant sur les mines terrestres et l'action antimines des jeunes Canadiens.

Le programme de cette année met

l'accent sur les choix de carrière afin d'aider les Jeunes Ambassadeurs à définir les objectifs des carrières dans le domaine de l'action antimines. Le programme des Jeunes Ambassadeurs est le fruit d'un partenariat formé par la Croix-Rouge canadienne, Action Mines Canada et l'Équipe d'action contre les mines du MAECI, les stages bénéficiant de l'appui du Programme de stages internationaux pour les jeunes du MAECI.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous au secrétariat du programme des Jeunes Ambassadeurs au 613-241-4141 ou par courrier électronique à ymaap@sympatico.ca
— Gail Zboch, gestionnaire de programme

Le MAECI lance le *Guide d'action sur les mines*

Les étudiants, les enseignants et les militants disposent d'un nouvel outil pour effectuer des recherches et se renseigner au sujet de la crise humanitaire provoquée par les mines antipersonnel, de la campagne en vue de les abolir et des progrès de la lutte antimines. *Le Guide d'action sur les mines* est maintenant offert sous forme de fichier interactif et téléchargeable en format PDF au site Rescol canadien (adresse : www.schoolnet.ca/accueil/f/ressources/) ainsi qu'au site *Passage* du MAECI (www.mines.gc.ca)

Cet outil facile à utiliser offre des

leçons et des suggestions de projets et d'activités, présentées sous une forme attrayante, en vue d'inciter à l'action ou à la recherche. On y trouve des liens intégrés qui permettent aux usagers d'avoir accès instantanément à des dizaines d'organisations publiques et privées qui participent activement à la campagne mondiale contre les mines terrestres.

D'abord conçu pour les élèves des écoles secondaires, le *Guide d'action* intéressera tous ceux qui militent contre les mines terrestres, ainsi que les chercheurs et les enseignants.



Conseil Équilibré pour le MAECI

On trouvera le texte du Guide d'action sur les mines à l'adresse www.mines.gc.ca

Qu'est-ce que je peux faire pour aider?

Parmi les questions posées aux représentants des gouvernements et des ONG qui œuvrent dans le dossier des mines terrestres, il en est une qui revient plus fréquemment que toutes les autres : comment puis-je aider? Action Mines Canada (AMC) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) ont décidé d'apporter une réponse à cette question. Ils ont mis sur pied un fonds pour recevoir les dons des Canadiens qui désirent appuyer les programmes canadiens d'action contre les mines. Le Fonds canadien d'action contre les mines terrestres est géré conjointement par AMC et par le MAECI. Les dons reçus vont directement au financement des programmes canadiens sur le terrain, tels le déminage et l'aide aux victimes. **Tous les dons sont déductibles aux fins de l'impôt.**

Que pouvez-vous faire pour aider?

Donnez généreusement au Fonds canadien d'action contre les mines terrestres. Écrivez à l'adresse suivante : Fonds canadien d'action contre les mines terrestres, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Bureau de la comptabilité 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G2

Je voudrais faire un don de \$ _____

Méthode de paiement (veuillez en cocher une)

Chèque *Libeller le chèque à l'ordre du « Fonds canadien d'action contre les mines terrestres ».*

Visa Mastercard

N° de la carte : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Date d'expiration : | | | | |

Nom du détenteur/de la détentrice : _____

Signature : _____

Si vous désirez un reçu officiel aux fins de l'impôt canadien sur le revenu, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____



John Rodsted



MAECI

Programme de recherche sur l'action contre les mines

Une initiative lancée en septembre invite les étudiants universitaires canadiens à réfléchir à la mise en application de la Convention d'Ottawa.

Le Programme de recherche sur l'action contre les mines, initiative conjointe du Centre d'études internationales et de sécurité de l'Université York et du MAECI, a été créé pour encourager les étudiants universitaires à entreprendre des travaux de recherche appuyant les efforts déployés par le Canada pour assurer l'adoption et l'application intégrale de la Convention d'Ottawa par tous les pays du monde.

À la mi-novembre, on a choisi 10 étudiants du deuxième cycle ou finissants du premier cycle pour rédiger des documents de recherche sur des thèmes importants liés à la Convention d'Ottawa et au problème des mines terrestres. Ces étudiants recevront une prime en argent et une invitation à assister à un colloque sur l'action antimines à Ottawa en mai 2000.

Surveillez les futurs numéros de *Passage* et le site du même nom (www.mines.gc.ca) pour trouver d'autres détails au sujet du Programme de recherche sur l'action contre les mines.

Survivre à la paix prend son envol

Non, non, ne regarde pas le ciel, personne ne peut plus te faire du mal à partir des airs. Regarde plutôt en bas, car le danger se trouve sous terre. Si tu as survécu à la guerre, essaies maintenant de survivre à la paix!

— *Melisa Dzanovic, 7^e année, Gracania, Bosnie-Herzégovine*

Ces premières lignes de l'essai de Melisa Dzanovic, qui a remporté un prix en 1997, sont à la fois poignantes et choquantes. Elles dévoilent la créativité d'une âme meurtrie et montrent aussi que, pour certains, la paix est beaucoup plus dangereuse que la guerre, surtout si on est jeune et plein d'espoir pour l'avenir. Melisa a bien perçu la réalité du problème posé par les mines.

Ces lignes servent également de thème à la campagne de sensibilisation de la Croix-Rouge canadienne, intitulée « Survivre à la paix », qui se déroule actuellement dans tout le Canada.

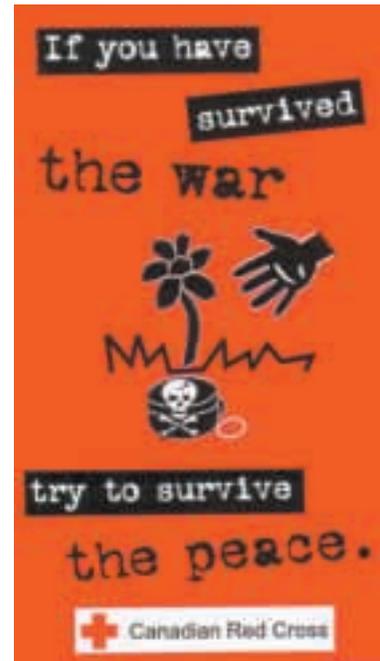
La campagne a pour but de maintenir la question des mines terrestres au premier plan des grandes priorités mondiales auxquelles les Canadiens – surtout les jeunes – doivent s'intéresser, et de créer un point d'attraction pour l'action humanitaire au Canada et à l'étranger.

La campagne, qui doit durer au moins deux ans, fait appel à du matériel tel que des affiches, des cartes postales, des autocollants, des aimants, un bulletin et un guide de sensibilisation intitulé *Survivre aux mines terrestres*. Au-delà des affiches et des cartes postales, la campagne permet aux bénévoles d'apporter une contribution importante à une meilleure connaissance de la crise provoquée par les mines en coordonnant les exposés présentés devant les groupes communautaires et dans les écoles, en organisant des activités de sensibilisation et en

encourageant la participation à des projets à l'étranger.

Le matériel de promotion est disponible aux bureaux de la Croix-Rouge à travers le pays. Dans les grands centres, les bénévoles et le personnel ont reçu une formation les préparant à donner des exposés et à animer des discussions en groupe. Le site web de la Croix-Rouge (www.redcross.ca) sera révisé sous peu pour englober une section intitulée *Survivre à la paix*.

— *David Pardoe, coordonnateur national à la formation Croix-Rouge canadienne*



Croix-Rouge canadienne

Postes Canada émet un timbre sur l'interdiction des mines



Postes Canada

La vignette consacrée à l'interdiction des mines, un des 68 timbres émis le 15 septembre dans le cadre de la Collection du millénaire de Postes Canada, est une des plus sombres d'une collection visant à présenter, selon la société des Postes, « un instantané de ce qu'est le Canada et de l'image qu'il projette au pays et dans le monde ». Ces timbres spéciaux sont disponibles dans les points de vente de Postes Canada. On peut aussi les obtenir en composant le 1-800-565-4362.